



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Detenus

Question écrite n° 1979

Texte de la question

M Jean-Louis Masson demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer quel était au 1er janvier 1988 le nombre de détenus en France métropolitaine, quel était le nombre de détenus de nationalité étrangère, quelle était la proportion de détenus de nationalité française par rapport aux Français résidant en France, quelle était la proportion de détenus étrangers par rapport au nombre total d'étrangers résidant en France et quel était le nombre de détenus étrangers de chacune des cinq nationalités les plus représentées.

Texte de la réponse

Reponse. - Au 1er janvier 1988, la population carcérale en France métropolitaine s'élevait à 49 328 détenus. Parmi ceux-ci, 36 087 (73,2 p 100) étaient de nationalité française, 13 191 (26,7 p 100) de nationalité étrangère et 50 (0,1 p 100) apatrides ou de nationalité mal définie. A cette date, la proportion de détenus de nationalité française par rapport aux Français résidant en France était de 69,4 pour 100 000. Quant à la proportion de détenus étrangers par rapport au nombre total d'étrangers résidant en France, elle varie en fonction de la source retenue dans l'estimation du nombre d'étrangers dans la population française : selon l'estimation de l'INSEE, 350,3 pour 100 000 ; selon l'estimation du ministère de l'intérieur, 305,2 pour 100 000. Les cinq nationalités étrangères les plus représentées étaient, pour chaque pays d'origine, les suivantes : Algérie : 3 064 détenus (23,2 p 100 des détenus étrangers) ; Maroc : 1 993 détenus (15,1 p 100 des détenus étrangers) ; Tunisie : 1 238 détenus (9,4 p 100 des détenus étrangers) ; Portugal : 649 détenus (4,9 p 100 des détenus étrangers) ; Sénégal : 550 détenus (4,2 p 100 des détenus étrangers).

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1979

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2446